

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 2 MAI 2024**

**Délibération n°2024.05.78**

**Lancement de la 4<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets : l'Europe commence ici**

**LE DEUX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 25 avril 2024

**Secrétaire de Séance** : Maud FOURRIER

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **52**  
Nombre de pouvoirs: **10**  
Nombre d'excusés: **13**

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir** :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Anthony DOUET, François ELIE à Pascal MONIER,

**Excusé(s)**:

Frédéric CROS, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Corinne MEYER, Fabienne GODICHAUD, Martine PINVILLE, Catherine BREARD, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA, Annie MARC,

**Suppléant(e)s**:

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.05.78**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**LANCEMENT DE LA 4EME EDITION DE L'APPEL A PROJETS : L'EUROPE COMMENCE ICI**

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes  
Ambition : développer la cohésion sociale à travers le sentiment d'être citoyen

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 10 : Réduction des inégalités
- ODD 17 : Partenariats

En déclinaison de sa feuille de route Europe et International, GrandAngoulême participe à des projets européens contribuant à l'ouverture et au rayonnement du territoire à l'échelle européenne et est active dans différents réseaux en faveur du partage d'expériences.

Dans ce contexte et au regard de sa volonté d'être un « facilitateur d'Europe » sur son territoire, GrandAngoulême a lancé en 2021 un appel à propositions « l'Europe commence ici », visant à sensibiliser à l'action européenne au plus proche des citoyens.

Trois années ont permis de soutenir des initiatives fructueuses et concourant aux objectifs fixés :

AAP 2023	AAP 2022	AAP 2021
SUBV. DEMANDEES : 23 500 € Soit 27 % Coût total des projets : 88 040 €	SUBV. : 20 160 € pour 4 projets Soit 30% Coût total des projets : 66 166 €	SUBV. : 20 395 € pour 3 projets Soit 63 % Coût total des projets : 32 900€
TERA + CED/CDJA : 6 500 € soit 58%		CED + TERA : 10 000 €
CAP BD + CDJA : 5 500 € soit 21%	CAP BD + CED : 5 500 €	CAB BD : 4 830 €
CDJA : 4 500 € soit 12%	CDJA : 6 000 €	CDJA : 5 565 €
CED : 3 500 € soit 56 %	CED : 6 000 €	
TERA : 3 500 € soit 68 %	TERA : 2 660 €	
+ en 2023, hors AAP : soutien à l'action Devoir civique avec les GAL de Charente : 2 500 €		

TERA – maison de l'Europe / CED : centre europe direct / CDJA : comité des jumelages d'Angoulême / GAL : groupe d'action locale, fonds européens territoriaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Pour 2024, il est proposé de poursuivre ce dispositif et de lancer la 4<sup>ème</sup> édition en reprenant les modifications apportées l'an dernier :

- La recherche d'une approche communautaire avec des projets menés sur plusieurs communes de l'agglomération ;
- Le renforcement de la dynamique partenariale en associant les principales structures intervenant sur la coopération européenne et les acteurs locaux ;
- Le souhait de renouveler l'évènement le Joli mois de l'Europe par l'incitation à un projet collectif ;
- La précision d'un cadre d'intervention de GrandAngoulême.

Cet appel à propositions est doté d'une enveloppe pour 2024 de 30 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section fonctionnement.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou ses représentants dûment habilités, à lancer le 3<sup>ème</sup> appel à propositions « L'Europe commence ici » tel que présenté en annexe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou ses représentants dûment habilités à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<b>Pour : 62</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

# APPEL A PROPOSITIONS 2024

## L'EUROPE COMMENCE ICI



GrandAngoulême, par sa feuille de route ouverte à l'international, souhaite poursuivre son action en faveur de la dynamique européenne.

La collectivité a ainsi lancé en 2021 un appel à propositions pour encourager la création d'actions innovantes en la matière sur le territoire.

Après trois premières années qui ont permis de soutenir des initiatives porteuses, le dispositif se pérennise donc au travers du lancement d'une quatrième édition, pour 2024.

### **Objet de l'appel à propositions**

En 2024, l'appel à propositions de L'EUROPE COMMENCE ICI sera ouvert sur les deux objectifs suivants :

1) Encourager la création d'actions innovantes de sensibilisation et d'ouverture à l'Europe sur le territoire

Il s'agira de promouvoir la citoyenneté européenne, en lien direct avec les coopérations existantes ou à venir au sein des communes et avec les acteurs du territoire.

2) S'inscrire dans la transition écologique et sociétale, pilier des politiques et actions européennes.

GrandAngoulême souhaite ici, soutenir la concrétisation des opportunités offertes par l'Union européenne auprès des publics cibles pour la recherche de solutions en faveur de la transition écologique et sociétale.

### **Organismes bénéficiaires**

Cet appel à propositions s'adresse aux associations ou autres structures à but non lucratif dont le siège social est situé sur le territoire de GrandAngoulême.

### **Projets éligibles**

S'agissant d'un appel à propositions, une importante latitude est laissée aux porteurs dans la présentation de leurs initiatives. Cependant, certaines activités seront éligibles et d'autres non éligibles.

### **Les activités proposées devront :**

- s'inscrire dans l'un des deux ou les deux objectifs énoncés plus haut,
- se dérouler dans le courant de l'année ou dans les deux ans suivant la délibération attributive (prévue en décembre 2024),
- se dérouler sur le territoire de GrandAngoulême, en ciblant systématiquement plusieurs communes de GrandAngoulême,
- favoriser l'approche partenariale en mettant en lien plusieurs acteurs du territoire non spécialisés sur la coopération européenne (centres sociaux, établissements scolaires, autres associations locales,..)
- être en cohérence avec le projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 »,
- contribuer à la mobilisation des jeunes, à une dynamique intergénérationnelle et à la mixité sociale des publics.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

GrandAngoulême

Publication : 16/05/2024

Appel à propositions Europe 2024

### Les dépenses suivantes ne seront pas éligibles :

- Les frais de fonctionnement de la structure qui porte le projet,
- Les projets récurrents et les projets de même type au-delà de 3 années d'accompagnement,
- La valorisation du bénévolat,
- Les activités à vocation strictement festive.

Les activités réalisées en dehors de GrandAngoulême dans un pays européen seront éligibles (hors déplacements et autres frais de mobilité), dans un équilibre à trouver avec les activités menées sur le territoire de l'agglomération.

### **Modalités de sélection**

#### Les critères de sélection sont :

- Accessibilité des activités au plus grand nombre ou à un public-cible éloigné des questions européennes
- Réalité des partenariats et des acteurs associés
- Impact territorial des actions proposées : sur plusieurs communes de GrandAngoulême dont les communes plus rurales, sur plusieurs quartiers dont les QPV
- Caractère innovant et attractif : un même projet ne pourra pas être accompagné plus de 3 années
- Solutions en faveur de l'éco responsabilité des actions menées
- Pertinence du plan de communication prévu (GrandAngoulême sera sollicité pour relais de diffusion des actions)
- Pertinence du plan de financement avec d'autres partenaires.

#### Processus et Calendrier prévisionnel :

- Lancement de l'AAP : début juin
- Réunion d'information pour faire un bilan des actions passées et échanger sur les perspectives de projets : début juillet
- Réception des candidatures jusqu'au **4 octobre 2024**
- Le dépôt des dossiers se fera par courrier ou mail ([cooperations@grandangouleme.fr](mailto:cooperations@grandangouleme.fr)). Chaque dossier devra comporter le formulaire de demande et les pièces justificatives nécessaires (statuts, bilans,...).
- Jury de sélection composé d'élus et de techniciens avec audition des candidats : fin octobre
- Présentation des lauréats en Bureau Communautaire : novembre/décembre
- Notification aux lauréats, conventionnement et versement des subventions : fin 2024

### **Financement des projets**

Cet appel à propositions pourra financer, dans la limite des crédits disponibles et suivant les critères d'éligibilité et de sélection exposés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

GrandAngoulême 2024

Publication : 16/05/2024

Appel à propositions Europe 2024

❖ Des projets individuels portés par chacune des structures demandeuses

Une même structure ne pourra déposer qu'un seul projet (pouvant regrouper plusieurs actions et associer d'autres partenaires locaux).

La subvention maximale est fixée à 70% du budget total éligible du projet avec une subvention maximum de 4 500 €.

❖ Un projet collectif sur le Joli mois de l'Europe regroupant les principales structures intervenant sur la coopération européenne.

Ce projet collectif visera prioritairement à déployer sur le territoire de l'agglomération le Joli mois de l'Europe, par la recherche d'actions innovantes et attractives (hors dépenses de coordination et toutes autres dépenses déjà financées par ailleurs).

La subvention maximale est fixée à 70% du budget total éligible du projet avec une subvention maximum de 6 500 €.

❖ Des projets collectifs regroupant les principales structures intervenant sur la coopération européenne sur des thèmes librement choisis.

La subvention maximale est fixée à 70% du budget total éligible du projet avec une subvention maximum de 5 500 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Grand Angoulême 2024

Publication : 16/05/2024

Appel à propositions Europe 2024



**Convention attributive de subvention  
L'EUROPE COMMENCE ICI  
2024**

**ENTRE** La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (GrandAngoulême)  
représentée par son Président, d'une part,

**ET** l'association :

VU la demande de financement présentée par le bénéficiaire,

VU la **délibération n°** prise lors du Bureau communautaire du XXX 2024,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération décrite dans le dossier déposé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême.

Le contenu de l'opération visée au présent article et les modalités de mise en œuvre sont décrites dans le dossier joint (précisant l'objectif, le coût de l'opération, les postes de dépenses appréciés, le plan de financement, le calendrier de réalisation) qui constituent, avec le présent document, les pièces contractuelles de la convention.

**Article 2 : Durée et modalités d'exécution**

La convention prend effet à compter de sa notification.

Sauf demande expresse du bénéficiaire, la durée de réalisation de l'opération ne doit pas excéder un an à compter de la notification de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême du commencement d'exécution de l'opération ainsi que de toute difficulté éventuelle susceptible d'impacter le calendrier de réalisation prévisionnel ou d'apporter des changements techniques ou financiers au projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Europe commence ici - Convention 2024

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

### **Article 3 : Montant de l'aide financière**

L'aide accordée au projet s'élève à XX €, sur un cout total du projet de XXX, soit XXX %.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, le bénéficiaire s'engage à en informer la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême en vue d'une modification de la programmation si nécessaire.

### **Article 4 : Modalités de paiement**

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois à signature de la présente convention.

A l'issue de la réalisation de l'action soutenue, le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, dans les trois mois, les éléments de bilan suivants :

- Le bilan décrivant de façon précise les actions menées, les moyens mis en œuvre, les éventuelles difficultés rencontrées et les mesures prises à cet égard, les suites attendues du projet. Il peut être accompagné de tout document jugé utile.
- L'état récapitulatif des dépenses et des factures, daté et signé par le responsable habilité.
- Tous les supports de communication permettant de rendre visible l'action auprès du grand public (tout document, photo, vidéo dont les droits seront alors cédés à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême à des fins de communication publique).

### **Article 5 : Contrôles**

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême se réserve le droit de vérifier les dépenses effectuées.

Ces contrôles ont notamment vocation à vérifier la régularité de la dépense et de la réalisation de l'opération au regard des règles communautaires et des législations et réglementaires nationales qui s'appliquent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire  
Europe commence ici - Convention 2024

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

## **Article 6 : Suivi et évaluation**

L'opération sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel sur la base duquel ont été établis la programmation et le dossier joint à la présente convention.

Le bénéficiaire doit faire état par tous moyens à sa disposition de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême notamment en apposant son logo sur ses outils de communication.

Le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême de l'avancement de l'opération et à en présenter les éléments de bilan à l'occasion d'un entretien convenu avec elle.

## **Article 7 : Reversement - résiliation**

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, ou du refus de se soumettre aux contrôles, le reversement partiel ou total des sommes versées sera exigé.

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême pour permettre la clôture de l'opération. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

## **Article 8 : Pièces constitutives**

Les pièces constitutives de la présente convention sont le présent texte et l'annexe ci-jointe.

Fait à Angoulême, en 2 exemplaires,  
Le

Pour l'association  
Le représentant légal,

Par Délégation,  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Europe commence ici - Convention 2024

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

**ANNEXE :**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire  
Europe commence ici - Convention 2024

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

# APPEL A PROPOSITIONS L'EUROPE COMMENCE ICI

**Edition 2024**

*Date limite de dépôt :*

**04 octobre 2024**



## DOSSIER DU CANDIDAT

Le dossier sera adressé **prioritairement par mail** :

à [cooperations@grandangouleme.fr](mailto:cooperations@grandangouleme.fr)

et/ou par courrier en un exemplaire à :

M. le Président de GrandAngoulême

25 Boulevard Besson Bey

16023 ANGOULEME CEDEX

A l'attention de la Direction Coopération internationale, Contractualisation, Co-financements communaux

### Éléments constitutifs du dossier

Le dossier de candidature suivant (annexe comprise) devra obligatoirement être accompagné des éléments suivants :

- Bilan de l'action n-1** (si projet financé par l'AAP de GrandAngoulême) reprenant les critères de l'AAP avec **état récapitulatif des dépenses certifiées**
- Copie des devis (le cas échéant)**
- Rapport d'activité, bilan et compte de résultat n-1**

**Pour les associations n'ayant jamais déposé de projets ou si changement depuis :**

- Relevé d'identité bancaire**
- Extrait de publication au Journal Officiel (associations loi 1901)**
- Protocole sanitaire envisagé dans le cas d'une manifestation, si problématique sanitaire avérée**
- Composition du conseil d'administration**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

## 1- COORDONNEES DE VOTRE STRUCTURE

*Et, en cas de projet collectif,*

### COORDONNEES DES AUTRES STRUCTURES PORTEUSES\*

*\*Structure porteuse = demandeuse d'une part de la subvention*

1.1 - IDENTIFICATION DE VOTRE STRUCTURE	
Nom	
Sigle	
Adresse du siège social	
Adresse administrative (pour l'instruction du projet)	
Téléphone	
Courriel de la structure	
Site internet	
Président-e	
Téléphone du-de la Président-e	
Courriel du-de la Président-e	
1.2 - CONTACT DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER	
Nom et Prénom	
Qualité	
Téléphone	
Courriel	

## 2 - PRESENTATION DE VOTRE STRUCTURE

2.1 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE	
Date de déclaration en Préfecture	
Date de publication au Journal Officiel	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Forme juridique D16-200071927-20240502-2024_05_78-DE	
Accusé certifié exécutoire N° SIREN/SIRET Publication : 16/05/2024	

Objet de l'association (prévu par les statuts)	
<b>2.2 – ACTIVITES ET MOYENS HUMAINS</b>	
Nombre de personnes composant le CA (préciser la proportion femmes/hommes)	
Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation	
Liste des personnes morales adhérentes	
Nombre de bénévoles actifs	
Nombre total de salariés (préciser la proportion femmes/hommes)	Total équivalent temps plein :

### 3 – PRESENTATION DU PROJET

#### 1/ OBJET

Titre du projet : .....

Types de projet :

- Projet individuel porté par la structure
- Projet collectif sur le Joli mois de l'Europe  
Structures associées\* et missions de chacune :

.....  
.....

- Projet collectif sur un autre thème  
Structures associées et missions de chacune :

.....  
.....

\* Structures associées = ne demandant pas de subvention directe

Montant de la subvention demandée : .....

Description du projet (ou fiche projet jointe) :

.....  
.....

\*Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240302-2024\_03\_78-DE

\*Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Dates de début et de fin des actions financées : .....

Lieu(x) :

.....  
.....  
.....

## 2/ CONTENU

### Objectifs

- .....
- .....
- .....

**Public touché (tranche d'âge, nombre attendu...) et implication active du public-cible dans l'élaboration et/ou la réalisation de l'activité :**

.....  
.....  
.....

**Que va financer concrètement l'appel à propositions ?**

.....  
.....  
.....

**En quoi le projet se distingue-t-il de l'existant ? En quoi est-il novateur ?**

.....  
.....  
.....

## 3/ IMPACTS

**Les Communes et quartiers de GrandAngouleme directement concernés :**

Nombre : .....

Lesquels -les ? :  
.....  
.....

**Quels sont les impacts ou intérêts pour le public-cible et pour le territoire ?**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 16/05/2024

**Quels sont les partenaires du territoire et de quelle manière sont-ils impliqués?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Quelles sont les pratiques écoresponsables envisagées pour la mise en œuvre du projet ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Ce projet sera-t-il co-financé ? (détail en annexe)**

- OUI
- NON

**Quelles actions de communication prévoyez-vous autour de cette activité ?**

.....  
.....  
.....

## **Annexe 1 : BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET**

<b>Dépenses Charges</b>	<b>Montant</b>		<b>Recettes Produits/ Cofinanceurs</b>	<b>Montant S : sollicité A : acquis</b>	<b>Aides matérielles non monétaires</b>
<b>Total des dépenses</b>			<b>Total des recettes</b>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024